

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, MERCREDI, 17 MARS, 1858.

No. 11

## TAYAU! TAYAU! A LA CURÉE!!

C'est aujourd'hui que le comité spécial doit recevoir les propositions de ceux qui aspirent à publier le fameux *Miroir parlementaire*. Si les noms de tous ceux qui font une offre est donné au public, l'on en apprendra de belles. La Chambre ouvrira les yeux; elle découvrira enfin que l'enthousiasme factice en faveur de cette publication, presque exclusivement anglaise, a été soufflé habilement et entretenu par une nuée de corbeaux rapaces, dont les uns sont imprimeurs et les autres sténographes anglais.

La semaine dernière, par exemple, le *Colonist* publia un article dans lequel, battant la grosse caisse au profit de cette publication, il disait que le besoin s'en faisait sentir impérieusement. Eh! bien, la Chambre apprendra—sans étonnement, il faut croire—que M. Thompson, propriétaire du *Colonist*, est un de ceux qui ont fait des propositions. Et voilà comment certains journaux, soufflant dans leurs chalumaux, paraissent quelquefois parler au nom du peuple, tandis que, plus modestes dans le fond, ils ne parlent qu'au nom de leur boutique. On verra aussi d'autres imprimeurs, plus ou moins journalistes, se mettre sur les rangs, courir à la curée du trésor, flanqués chacun d'un rapporteur anglais qui a passé la dernière huitaine à aller d'un député à l'autre, lui vantant le futur miroir et les services immenses qu'il rendra au pays.—Des services immenses?..... Vous êtes orfèvre, monsieur.

«Oui, répondent quelques jeunes-gens qui espèrent bien avoir leur part du gâteau. Lorsqu'un député demande un rapport officiel sur n'importe quoi, il faut de nos jours, compulsier des documents manuscrits, rédiger ces rapports (ou *returns* comme on dit en anglais,) et les faire imprimer; tandis que lorsqu'on aura le *Miroir*, il suffira de répondre à ces députés: "Envoyez chercher tel volume du *Miroir*, et à telle page, vous trouverez ce que vous demandez, dans le discours de M. Trois-Etoiles." Voilà ce que disent sérieusement quelques patrons du *Miroir*, comme si les assertions d'un député quelconque, voire du premier ministre, avaient le moindre caractère officiel, et comme si ces messieurs avaient d'ailleurs l'habitude de saupoudrer leurs improvisations de beaucoup de statistiques. L'Inspecteur Général lui-même se tromperait à chacune de ses phrases, s'il l'essayait.

Il faut remarquer, en outre, que lorsqu'un député demande un rapport sur une affaire, c'est le plus souvent dans le but d'avoir des détails ignorés jusqu'alors, et aussi afin de mettre chacun de ses collègues en mesure d'étudier cette affaire, au moyen du *livre bleu* qu'on distribue dans la Chambre; et une ou deux copies du *Miroir*, déposées dans la bibliothèque, ne rempliraient pas ce but assurément. Qui prendrait la peine d'aller les feuilleter? En un mot, comme en quatre, cet argument est des plus mauvais et chacun le sait bien.

L'annonce publiée par quelques journaux de la ville, porte que le *Miroir* (mot stupide) devra être semblable à celui de Hansard. Eh! bien, sait-on ce qu'est ce volume de Hansard? tout simplement un recueil des principaux discours des principaux membres de la Chambre des Communes. Le plus souvent, on se contente d'y donner en quelques lignes les arguments des députés et ce ne sont pas même tous les représentants qui obtiennent les honneurs de cette reproduction succincte. Est-ce le miroir qu'on veut nous donner? Y réservera-t-on une enfilade de colonnes à M. Brown? (un des principaux membres assu-

rément;) à M. John A. Macdonald? à M. John Sanfield Macdonald et à quelques autres, tandis que les sténographes officiels se croiseront les bras lorsque des députés de second ordre parleront? Mais comment établir une démarcation entre les uns et les autres? Dans une colonie, où les esprits sont moins domptés et les coeurs, plus fiers, c'est chose impossible et, s'il arrive à M. Z. d'ouvrir la bouche une fois l'an, pour parler du chemin qu'il faudrait donner à sa paroisse, il compte bien que le *Miroir reflètera son unique discours*, aussi fidèlement, sinon plus, que ceux des généraux parlementaires.

Il faudra donc tout reproduire, jusqu'aux interruptions des membres qui, pour toute éloquence, savent dire, à un collègue et du ton de voix le plus sarcastique. "Go on!—Go on!—read on! Ah! bah!—You don't say so!" Miroir fidèle, rends mon exclamation; j'ai prononcé une parole, il me faut une ligne avec le mot *rire* ou *sensation* entre parenthèses. Je te casse, si tu ne reproduis pas cela.

Mais, en ce cas, nous ferons la chose encore plus belle qu'à Londres. A ce propos, puisqu'on a mentionné Hansard, que n'a-t-on dit toute la vérité? Pour la gouverne des membres, pourquoi ne leur a-t-on pas appris que la publication de Hansard n'est nullement subventionnée par le gouvernement anglais et que ce sont les hommes parlementaires qui donnent vie à ce recueil, en achetant chacun un certain nombre de copies?

Eh! bien, ce que la riche Angleterre n'a pas fait, nous voulons le tenter, nous, pauvres colons que la neige retient inactifs pendant six mois de l'année! On va dérober au trésor environ vingt-mille piastres, pour imprimer des phrases que personne ne se soucie de lire vingt jours après qu'elles ont été prononcées. Et encore n'est-ce pas tout; car ensuite viendra le tour du Conseil Législatif, ce qui serait bien juste; et une fois la dépense commencée, il est difficile de dire à quel chiffre on s'arrêtera.

Dans tous les cas, les députés français feront bien de demander, avant de voter en faveur du miroir, si l'on s'est assuré les services de bons rapporteurs français, (non pas d'écrivains anglais qui comprennent les français c'est ceci, mais de vraies plumes françaises;) car, s'il en était autrement, nous ne promettrions pas de ne pas consacrer, de temps à autre, une petite colonne du *Journal des Débats* à rire un peu des phrases ridicules qu'un rédacteur anglais prêterait à nos députés bas-canadiens, pour les faire résister ensuite dans le *Miroir parlementaire* jusqu'à la postérité la plus reculée.

Le bruit court,—mais peut-être n'est-ce qu'une rumeur mal-fondée?—que certains journalistes anglais, de Toronto, se sont arrangés ou sont prêts à s'arranger avec la personne qui sera chargée de cette entreprise, pour avoir le même corps de rapporteurs. De cette manière, le journal ou les journaux en question publieraient le matin les discours prononcés la veille, après avoir eu seulement la peine de traduire les quelques phrases françaises qui auront pu échapper à des députés bas-canadiens; et le soir, le *Miroir* viendrait faire l'*Echo*, tandis que la Province paierait le tout!

Nous avons écrit un peu plus haut un mot qui semblera dur peut-être; nous avons dit qu'on va dérober vingt mille piastres et plus au trésor. C'est qu'en effet, bien qu'un avocat, même le moins expert, puisse nous prouver, la lui en main, que la Chambre a le droit de faire ce qu'elle veut, de dépenser n'importe quelle somme, nous prétendons que, *moralement parlant*,

les députés n'ont pas le droit de gaspiller l'argent que le peuple leur confie, pour satisfaire leur propre vanité. C'est dans un tout autre but que le gouvernement frappe les contribuables d'impôts de plus en plus lourds. Ces sommes sont destinées à l'amélioration intellectuelle ou matérielle des habitants de la Province; et assurément l'on n'osera pas dire que le *Miroir* doit améliorer la moindre intelligence. Quant à la partie matérielle, c'est autre chose. Le peuple paiera, il est vrai, sans rien obtenir en échange; mais, en revanche, un imprimeur et quelques rapporteurs feront d'excellentes affaires.

Si nous semblons prendre feu à propos de cette bagatelle de vingt mille piastres, c'est que cette déponse inutile est la première dont il ait été question dans ce parlement; et l'on sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. Une fois l'écluse ouverte aux sacs de mille piastres, les caisses remplies de millions trouvent bien le moyen de passer. Déjà, nous avons remarqué dans les avis de motions quelques tendances à jeter l'argent à pleines mains, cette année comme les sessions précédentes.

Mais, à chaque nouvelle occasion, sans vous laisser décourager par l'inutilité de nos paroles, nous nous élèverons contre ces folles allocations des fonds publics et, s'il arrive enfin que dans une division où les voix seront égales de part et d'autre, un député, dans l'esprit duquel nous aurons porté la conviction, empêche par son vote une dépense inutile d'un millier de louis, nous croirons avoir fait plus, en réalité, pour le bien-être du peuple canadien, que plusieurs d'entre les représentants dont les discours noirciront, à grands frais, *the Mirror of Parliament*.

#### VIe. PARLEMENT PROVINCIAL.

{ 13e séance, lundi,  
15 mars, 1858.

[Suite.]

*L'hon. Procureur Macdonald*—propose la nomination d'un comité de 13 membres, chargé de nommer les comités permanents et composé de MM. Cartier, Brown, Carling, J. G. Macdonald, Morrison, Laberge, Dorion, Buchanan, Lemieux, Ferrer, Chapais, Simard et le Procureur-Général Macdonald.

*M. Brown*—fait remarquer que ce comité se composerait de neuf membres ministériels et de quatre députés de l'opposition; encore M. Laberge est-il absent.

*L'hon. M. Macdonald*—consent à différer cette affaire.

*M. Bellingham*—demande un comité composé de MM. J. W. Macdonald, Cartier, J. Sanfield Macdonald, Foley et Turcotte, investi de tous les pouvoirs nécessaires pour s'assurer de la vérité relativement à une pétition présentée à la Chambre, à propos de l'élection d'Argenteuil, et d'après laquelle le *jurat* attaché à la contestation, n'est pas le *jurat* soumis au juge Badgley et qui valut à M. Bellingham une condamnation de la part de ce juge.

Après quelques explications de MM. Cartier, John Sanfield Macdonald et Sicotte, M. Bellingham consent à retirer sa motion.

*M. Foley*—demande un comité chargé de l'affaire de M. Lawrence W. Mercer, qui vient d'être nommé shérif du comté de Norfolk, en dépit des réclamations de tous les habitants respectables de ce comté. Il paraît que le frère de M. Mercer remplit déjà cinq fonctions diverses dans ce comté, et qu'à l'exception de la place de juge et de régistrateur, toutes les fonctions du comté, dont le salaire est au-dessus de 50 louis, sont à présent entre les mains de la même famille.

D'ailleurs, la nomination de M. L. W. Mercer n'est pas régulière. Il était sous-shérif et il a acheté la place de shérif, occupée par M. H. V. A. Rapelje, moyennant la somme de 5,000 louis. C'est là une infamie contre laquelle se sont révoltés tous les citoyens de Norfolk. Mais le gouvernement haut-canadien, en minorité dans le Haut-Canada, se sert de la majorité bas-canadienne, pour se rire des droits haut-canadiens, tant en ce qui regarde l'administration qu'en ce qui concerne la législation.

Après des débats très-prolongés, entre MM. J. A. Macdonald, Brown, Sicotte, John S. Macdonald, Loranger et Foley, ce dernier consent à ce que l'examen de cette affaire soit renvoyé à jeudi prochain.

*M. Cayley*—informe la Chambre que le livre des comptes publics sera prêt dans 10 jours.

*M. MacGee*—propose une adresse au Gouverneur, lui demandant communication de tous les papiers relatifs au meurtre de John Farrell, commis près du bureau d'élection d'Alma, dans le comté de Wellington.

*M. J. A. Macdonald*—approuve cette demande.

*M. Mackenzie*—propose de demander à Son Excellence un compte détaillé des sommes données aux églises d'Angleterre, d'Ecosse et de Rome, en vertu de la loi relative aux réserves du clergé. Il fait aussi une motion, qui est amendée après quelques explications, et d'après laquelle les banques du Canada sont requises d'envoyer à la Chambre les relevés que la loi exige d'elles.

*M. Dorion*—demande que l'ordre du jour relatif à la réception de la pétition de MM. Étienne M. C. Taylor et autres, contre l'élection du député de Mégantic, soit rescindé et que cette pétition soit rejetée.

Le député de Montréal explique à la Chambre que jeudi, il fut résolu que toutes les pétitions relatives aux élections devraient être envoyées au comité électoral, et en conséquence, la pétition contre le député de Mégantic devait prendre cette direction; mais, dans la même séance, la pétition contre le député de Russell fut rejetée, sous prétexte que ce dernier n'en avait pas reçu avis.

*M. Cartier*—Si cette pétition est pareille à celle qui fut présentée contre le député de Russell, le député de Montréal ne saurait s'empêcher de voter pour celle-ci, comme il le fit pour l'autre, c'est-à-dire contre le rejet.

*M. Dorion*—croit que l'exception faite en faveur de l'un, devrait s'appliquer à tous les députés qui sont exactement dans le même cas.

*M. Bureau*—est d'avis que la Chambre agirait sagement en rescindant sa décision relative à l'élection de Russell; mais l'amendement qu'il veut proposer ne peut pas être reçu, parce qu'il n'en a pas donné avis.

La motion, mise aux voix, est rejetée par 69 voix contre 34. Parmi ces dernières, sont les voix des bas-canadiens Cimon, Dawson, Dufresne, Jobin, Laframboise, Langevin, Piché, Sicotte et Somerville. (M. Hébert, de Mégantic, est dispensé de prendre part à ce vote.)

*M. Cayley*—informe la Chambre, en réponse à M. Dorion, que l'exécutif s'occupe à présent de décider si le gouvernement devrait se charger, en tout ou en partie, des frais qu'entraînera le creusement du lac St. Pierre.

*M. Notman*—propose de changer les membres du comité électoral—MM. J. S. Macdonald, Loranger, Hartman, Turcotte, Ferrer et Angus Morrison,—d'abord, parce que l'opposition est en minorité dans ce comité et ensuite parce que ce dernier renferme un ministre, duquel on ne saurait attendre beaucoup d'impartialité, puisque l'élection de quatre de ses collègues—le Commissaire des Travaux Publics, l'Inspecteur-Général, le Procureur-Général et le Solliciteur-Général Rose—est contestée.

Après une vive discussion à ce sujet, à laquelle prennent part les chefs des deux camps, sans néanmoins faire jaillir d'autres raisons que celles qui se trouvent dans le discours précédent, M. Aikins propose l'amendement suivant: "Cette chambre désapprouve l'acte de M. l'Orateur par lequel il nomme l'honorable J. Sanfield Macdonald, etc..... membres du comité général d'élections pour la présente année."

Cet amendement est adopté par 51 voix contre 49.

Comme c'est le premier échec subi par le parti ministériel, nous croyons devoir donner les noms de la majorité, ceux de la minorité et aussi ceux des députés qui étaient absents de la ville ou qui se sont abstenus de voter.

Oui:—Messieurs Aikins, Allan, Bell, Biggar, Brown, Buchanan, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Cimon, Clark, Connor, Cook, Désaulniers, Dorion, Dorland, Foley, Gauvreau, Gould, Harwood, Hébert, Hogan, Holmes, Howland, Jobin, Laberge, Laframboise, Langevin, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McGee, McKellar, Meagher, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Pope, Walker Powell, Scatcherd, William Scott, Somerville, Stirton, Terrill, Thibaudeau, Webb, White et Wright,—51.

Non :—Messieurs Alleyn, Archambault, Baby, Beaubien, John Cameron, Malcolm Cameron, Caron, Cayley, le procureur-général Cartier, Chapais, Church, Coutlée, Daly, Daoust, Dawson, Dionne, Dunkin, Fellowes, Gaudet, Gill, Heath, Labelle, Lacoste, Laporte, Lebouillier, Loranger, Macbeth, le procureur-général Macdonald, McCann, MacLeod, Morrison, O'Farrell, Ouimet, Panet, Piché, Playfair, William F. Powell, Robinson, le solliciteur-général Rose, Richard W. Scott, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Starnes, Talbot, Tassé, Tett et Turcotte, —49.

*Absents* : MM. Benjamin, Bourassa, Campbell, Carling, Drummond, Dubord, Fergusson, Ferres, Galt, Merritt, Papineau, Roblin, Rymal, S. Smith, Short, Whitney, et Wallbridge—17.

*Qui se sont abstenus*—MM. Bellingham, Dufresne, O. Fortier, Hartman, Lemieux, Morin, MacMiken, Price, Dunbar Ross, et Sherwood—10.

Les votes venaient d'être recueillis et l'amendement, balancé entre 50 voix et 49, pouvait fort bien être rejeté, lorsque M. Cauchon fait remarquer que M. Cimon, bien que dans la salle, n'avait pas voté. A la question du président, le député de Charlevoix répond qu'il ne peut pas croire que dans un pays qui a porté le nom de Nouvelle-France, les bills, les motions et les amendements ne soient pas même lus en français.

M. Henry Smith fait alors de son mieux pour traduire de vive voix l'amendement de M. Aikins et lorsqu'il a fini, il se retourne vers M. Cimon, lui demandant dans quel sens il se prononce?—Pour les *oui*, répond celui-ci.

C'était bien la peine de donner au président l'ennui de traduire en français une longue phrase, pour faire pencher ensuite la balance contre lui!

#### QUELQUES AVIS DE MOTIONS.

[15 mars 1858.]

De M. *Somerville*—10. Demain—relativement au fonctionnement de l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada.

20. Mercredi prochain—relativement à l'abolition des fonctions d'inspecteur des écoles dans le Bas-Canada.

De M. *Dorion*—Mercredi—relativement au chemin à barrières de Longueuil à Chambly.

De M. *Langevin*—Mercredi—relativement au chemin de fer de la Rive Nord.

De M. *Ouimet*—10. Mercredi—relativement à l'acte des municipalités et chemins de 1855.

20. Mercredi—relativement à la translation du bureau d'enregistrement de la cité de Montréal.

De M. *Simard*—Mercredi—relativement à la société de colonisation des ouvriers de Québec.

De l'Hon. M. *Cauchon*—Mercredi—une résolution d'après laquelle le principe de l'égalité des droits respectifs des deux Canadas, —établie par l'égalité de la représentation dans les deux Chambres, et aussi dans le Conseil Exécutif, —n'est réellement respecté qu'autant que les conseillers exécutifs, pris dans l'un des deux Canadas, possèdent la confiance de leur province respective, et par conséquent, l'appui de la majorité des députés de cette dernière.

De M. *Turcotte*—Jeudi—relativement au rachat des droits seigneuriaux.

De M. *Cimon*—Vendredi—relativement à l'établissement et au soutien d'une école supérieure dans chaque comté du Bas-Canada.

De M. *Dufresne*—Mercredi—relativement à l'octroi gratuit de terres de la couronne pour la colonisation.

M. *McMicken*—Mercredi—relativement à l'adoption du système de la représentation basée sur la population.

M. *Mackenzie*—Jeudi—relativement à l'adoption d'une règle qui enjoindra à tout membre de s'absenter, lorsqu'il s'agira en Chambre de quelque chose qui a trait à sa propre élection.

[16 mars 1858.]

Parmi les avis de motions donnés le 16, nous remarquons celles de M. Holmes qui veut amender le bill contre les cruautés

exercées envers les animaux; et qui compte demander aux ministres si ces derniers songent enfin à économiser.

M. *Bureau*—présentera un bill pour légaliser certains procédés des Sociétés d'agriculture du Bas-Canada.

M. *Archambault* proposera un bill amendant les lois relatives aux élections parlementaires.

N. *MacGee* demandera, jeudi, aux ministres quelles sont leurs intentions relativement au choix d'Outaouais pour devenir notre capitale?

M. *Dorion* proposera jeudi des résolutions relatives au même sujet.

M. *Somerville*—proposera, lundi, un ajournement de la Chambre, du 24 courant au 7 avril.

M. *Macbeth*—demandera, jeudi, que les membres ne puissent parler qu'une demi-heure sur n'importe quelle question

#### LISTE DES DÉPUTÉS DONT L'ÉLECTION EST CONTESTÉE.

*Bas Canada* :—MM. Alleyn, Archambault, Bellingham, Caron, Cartier, Cauchon, Dawson, Dorion, Dubord, Dunkin, MacGee, O'Farrell, Panet, Rose, Simard, Sincennes, Whitney—17.

*Haut-Canada* :—MM. Allan, Brown [celle de la ville de Toronto], Cayley, Daly, Hogan, Mattice, Merritt, MacLeod, Walker Powell, Robinson, R. W. Scott—11.

Nous avons donc un total de 28 élections dont la validité est contestée. Cet état de choses fait peu d'honneur au Canada, soit que ces élections aient été réellement emportées grâce à la fraude, à la corruption et à la violence; soit que les personnes qui les contestent, n'étant pas fondées en droit, aient recours à ce moyen de trasser un adversaire politique, dans un but peu avouable.

#### DE LA TRADUCTION D'UN MOT.

Quelques uns de nos amis nous ont demandé pourquoi nous traduisons le mot anglais *speaker* par celui de *parleur*. C'est simplement, parce que nous sommes réellement choqué toutes les fois que notre plume se trouve obligée par les circonstances d'écrire en *canadien*.—Par ce dernier mot, nous entendons cet idiôme bâtarde qui n'est autre chose que de l'anglais avec des désinences françaises.

Lorsqu'il nous arrive d'écrire en anglais, nous n'aimons pas même à employer des tournures françaises; mais en écrivant en français, nous abominons les anglicismes et surtout les expressions qui ne sont ni d'une langue, ni de l'autre.

Que signifie, par exemple, le mot *originé*, une résolution *originée*? &c. Nous pourrions malheureusement multiplier nos citations.

Il y a deux ans, l'auteur de cet article, envoya à la *Patrie*, à la *Minerve* et au *Journal de Québec* une série de correspondances dans plusieurs desquelles, il prit la liberté de se mesurer de cette traduction du mot *Speaker* par celui d'*Orateur*.

S'il plaît aux Anglais d'appeler ainsi le président de leurs assemblées, c'est fort bien; mais puisque nous avons en français le mot *président*, pourquoi ne pas s'en servir?

Mais, point du tout. Il paraît que ce mot de trois syllabes est trop long. Il en faut un d'ailleurs qui ait la même désinence sonore que le mot anglais *speaker* [prononcez *spiqueur*]. Monsieur l'*Orateur*! voilà qui est plus ronflant que *Monsieur le Président*. C'est alors que, pour mettre d'accord la langue française et l'amour des mots en *eur*, nous résolûmes d'adopter dans nos traductions le mot *Parleur*, qui répond d'ailleurs bien plus exactement au mot anglais *speaker*.

En effet, l'*orateur* prononce des discours; tandis que les *speakers* des Chambres législatives sont les seuls au contraire qui n'en prononcent point. On leur donne le nom de *speaker*, parce qu'ils prennent quelquefois la parole—bien rarement—au nom de leurs Chambres respectives.

De Lolme—une autorité dans les pays anglais—traduit le mot *speaker* par celui de *président* et il dit à ce sujet, dans une note : (Liv. II. Chap. 8.) " Le président de la Chambre des communes est appelé *speaker*, mot qui signifie *Parleur* & que les

"Ecrivains Français traduisent improprement par *Orateur*.  
"Ce titre lui a été donné, parce qu'il est le député-né de la  
"Chambre. C'est lui qui adresse le Roi, &c. mais il ne pro-  
"nonce point de harangue dans la Chambre, &c."

Que de fois n'avons-nous pas entendu dans la Chambre un  
député s'écrier : "M. L'orateur, l'orateur qui vient de parler."  
D'autres fois, dans les journaux, on embrouille tellement les  
phrases où ce mot est pris dans les deux sens différents, qu'il est  
impossible au lecteur de savoir s'il s'agit du président ou du  
député qui parle.

Néanmoins, comme nos amis paraissent ne pas aimer le mot  
*Parleur*, et que nous tenons, autant que possible, à contenter tout  
le monde, nous mettrons cette expression de côté, pour reprendre  
celle de *Président*; mais, pour aucune considération, nous ne  
donnerons le nom d'*orateur* à un homme qui parle quelquefois,  
mais qui ne fait jamais de discours.

### CHRONIQUE DE TORONTO.

Grande conspiration parmi les *Bâtons bleus*; il serait plus  
correct de dire *grande ligue*. Les constables de la ville se sont  
adressés au Maire pour se plaindre d'un de leurs confrères bâ-  
tonniers, lequel, disaient-ils, se donne des airs d'autorité qui ne  
sont pas de son ressort. Enquête sur les prémisses, et fin finale,  
renvoi de la plainte qui est taxée de mensongère, de mal fondée  
et de malicieuse. Il est de plus ordonné que les plaignants, au  
nombre de dix-sept, seront suspendus de leurs fonctions et privés  
de leur solde durant quatorze jours. Vivat! Toronto, ton maire  
et tes commissaires-enquêteurs, vivat! cent fois vivat! nous  
n'aurons donc pas vécu sans avoir vu, au moins une fois, le  
faible, le petit, protégé et soutenu contre le plus fort! Il y a  
progressé. On a remplacé temporairement les *sus-pendus* par un  
nombre égal de constables *ad hoc*.

M. Brunel, un des conseillers de ville, avait modestement  
proposé de faire du *Globe* l'organe et l'écho du Bureau des Tra-  
vaux Publics de la Cité. C'était tout simple, sans doute;  
quand on prend du galon, vous savez, on n'en saurait trop  
prendre. Le Conseil a jugé que le *Globe* resterait l'organe de  
tout ce qu'il voudra, excepté des Travaux Publics.

La Police correctionnelle de Toronto est une mine d'or pour la  
caisse municipale. Toutes les semaines, les amendes s'élèvent  
à un chiffre considérable. On pourra en juger quand on saura  
que l'an dernier, les amendes et autres sommes versées entre les  
mains du greffier de la Cour de Police, se sont montées à l'énorme  
somme de douze mille piastres et au delà.

Il y a des gens qui sont nés dans le bon quartier de la lune.  
Par exemple : vous demeurez au beau milieu du Canada; disons  
au milieu des souches qui encadrent, comme un oimitière, la belle  
ville d'Ottawa. Vous faites de petites affaires qui s'embrouil-  
lent. Vos créanciers vous empoignent et vous logent dans la  
grande case de la Reine. C'est pénible, c'est déplorable, sans  
doute : mais qu'y faire? la loi est là qui vous retient, inexora-  
ble. Ah! si vous étiez ré vis à vis de Détroit! c'est là qu'il fait  
bon vivre! Si vous cultivez, si vos livres de compte voient la  
guerre intestine régner entre leurs pages, n'allez craindre ni  
shérif, ni recors. Apaisez les battements de votre cœur sensi-  
ble; pressez sans crainte sur votre cœur la poire que vous vous  
êtes réservée pour la soif, et traversez la rivière pour visiter Dé-  
troit. Quand vous vous serez établi confortablement dans cette  
cité franco-américaine, que vous y aurez passé du lundi jus-  
qu'au samedi à minuit, inclusivement, vous sentirez naturelle-  
ment le désir, sinon le besoin de revoir vos chers parents, votre  
chère patrie, ce sol qui vous a vu naître, mais qui vous brûle  
les pieds aujourd'hui. Eh bien! rien de plus simple, retraversez  
la rivière, la route est libre, c'est dimanche, les recors ont  
les mains liées et vous, les jambes déliées. Il paraît qu'il y a  
toute une troupe de malheureux débiteurs qui se livrent à ce  
*chasses-croisées*, et qui suivent avec palpitation les péripéties par  
lesquelles doit passer le bill qui va occuper bientôt nos cham-  
bres, et qui est relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour  
dettes.

La température s'est adoucie notablement depuis avant-hier;  
une brume épaisse est tombée sur la ville, et le soir, la lumière  
du gaz a peine à la traverser. Les rues sont d'une saleté plus  
qu'ordinaire, et les dames ont fort à faire pour préserver la chère

crinolino des maculations boucuses.

Ceux qui aiment à voyager pour rien sur les chemins de fer,  
feront mieux de rester chez eux s'ils veulent employer dans  
l'état de New-York, ce moyen peu dispendieux de locomotion,  
car voici que la Législature de l'Etat Impérial va se trouver  
saisie d'un bill qui restreindra l'octroi du "passage gratuit aux em-  
ployés mêmes du chemin, ou à des personnes nécessitées, ou  
qui voyagent dans un but de bienfaisance publique. Hors de là,  
toute passe gratuite sera censée considérée comme un *corps de*  
*déli*—tant contre celui qui la possédera que pour celui qui l'aura  
accordée." C'est là une décision un peu rigoureuse, mais dans le  
cas actuel, comme toujours en pareille circonstance, ceux qui  
abusent d'un droit, font tort à ceux qui ne font qu'en user. On  
aurait pu, peut-être, excepter la presse de l'ostracisme général.

Si trop souvent, à New-York, les crimes passent inaperçus  
à cause de leur fréquence, il est juste que lorsqu'il se trouve  
par hasard un juge assez incorruptible et un jury assez impar-  
tial pour rester sourds au bruit tentateur des écus qui les détourne-  
raient de leur devoir, il est juste que le fait soit sonné haut et  
fort—voici donc :

Une petite fille de neuf ans, enfant de M. Thomas Smith,  
tomba par accident dans un trou d'un quai en mauvais état.  
ce quai était sous la surveillance de la Corporation de la Cité de  
New-York.

L'enfant se noya et son père, ayant demandé une indemnité,  
le jury, après avoir entendu les faits et pesé les circonstances,  
lui accorda la somme de \$750. La leçon est un peu chère—la  
Corporation de Toronto se ruinerait bientôt à la peine, s'il fallait,  
à ce prix, lui faire boucher tous les trous dangereux qui se trou-  
vent presque à chaque coin de Front-Street,

Le marché est "*slack*", comme on dit ici—les chemins sont  
si vilains que les fermiers ont cessé de venir en ville. Le prix  
des provisions de bouche a dû hausser en conséquence; la farine  
a remonté, et tend à s'élever encore, surtout celle de la meilleure  
qualité—Celle dernière peu se coter de \$3 70 à 3 89 et même  
davantage.

Les puits artésiens deviennent de mode : tout le monde con-  
naît ou, du moins, a entendu parler du puits artésien de Gre-  
nelle qui alimente une notable partie de Paris. Cette mode de  
forer dans les entrailles de la terre a, déjà depuis longtemps,  
gagné de ce côté de l'Atlantique. Le puits de Grenelle a 1,700  
pieds de profondeur, il est vrai; mais voici qu'à Paris, dans  
l'Illinois, un Etat à peu près nouveau, on a creusé un puits qui  
a déjà atteint une profondeur de 700 pieds—Creusez toujours,  
quand vous serez rendu au milieu de la terre, vous nous le  
direz, afin que nous puissions constater l'état atmosphérique de  
ces régions inférieures.

En avant le progrès, tout petit village aspire à devenir ville.  
Voici Oshawa qui veut se faire appeler ville, et qui s'adresse  
pour cela à la législature. C'est bon, en avant.

Les patineurs sont dans le deuil; cette baie si limpide, à la  
surface si polie, cette vaste plaine cristalline où leurs talons  
armés d'acier décrivaient tant de capricieuses arabesques, tant  
de fantaisiques segments de cercle, hélas! son règne, à elle  
aussi, va finir. Dans trois jours, omelette complète—plus de  
glace—mais les caboteurs des lacs, avec leurs goélettes aux  
mâts si élancés, et les steamers qui remuent si brutalement  
l'eau qui les porte, s'iront de leur torpéur, et au meront la  
baie plus encore que ne le faisaient les canots à païus et les  
courses de chevaux sur le *turf glacé*.

Ces pauvres avocats! tout le monde leur jette la pierre—leurs  
peccadilles se convertissent en péchés mortels. Cela tient, qui  
sait? à l'habitude qu'ils ont d'enfourer dans leur sac à procès  
tout ce qui sent un peu mauvais. Un de leurs ennemis vient de  
proposer que tous les avocats soient *ex officio* soldats, *volens*  
*volens*, en cas de guerre, parce que personne, dit cet abominable  
mauvais plaisant d'Yankee, ne saurait soutenir leurs charges.

Encore du nouveau! Le Général Cass, le secrétaire d'Etat  
du cabinet du Président Buchanan, va se retirer.

On pend toujours. A Pittsburg, Kelly, le meurtrier de Weis-  
man, sera pendu ces jours-ci—et vous, les apôtres de l'abolition  
de la peine de mort, où êtes-vous? que faites-vous? Un grand,  
un noble, un sublime effort donc!

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.